Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 7

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FÉDÉRALES

LE DON SUISSE DE LA FETE NATIONALE 1967

La vente des timbres « Pro Patria », dès le 1er juin, marque le début de la collecte de la fête nationale 1967. Le produit des surtaxes de 5 et 10 ct. sera consacré cette année aux « œuvres culturelles ». Il s'agit de soutenir, d'une part, la recherche historique, les arts populaires, les sciences morales, etc., et, d'autre part, les institutions vouées à l'instruction et à l'éducation des adultes.

En un temps où la technique, l'industrie, le commerce, prennent un caractère de plus en plus international notre patrie risque toujours davantage de se transformer sur le plan spirituel et moral. Or, la Confédération n'est pas seulement une communauté géographique, politique et morale, elle est aussi le rempart des valeurs culturelles accumulées grâce à elle depuis bientôt sept cents ans. La conscience historique, la protection du patrimoine, le respect des apports culturels et artistiques de toutes les régions du pays, à chaque époque, comptent parmi les valeurs indispensables au maintien de la communauté helvétique.

Aussi le Don suisse de la fête nationale demande-t-il à la population de tout le pays de contribuer, en accueillant avec empressement la collecte de cette année, à la sauvegarde et à la mise en valeur de nos œuvres culturelles.

GAZ NATUREL :
DES SPECIALISTES DE DIX PAYS SIEGENT AU BUERGENSTOCK

L'évolution économique énergétique — dont fait partie également le gaz naturel — nécessite une étroite collaboration internationale. C'est ainsi que de nombreuses personnalités de l'industrie gazière de dix pays différents se sont rencontrées ces jours sur le Buergenstock pour discuter en commun les problèmes de marche qui se posent et de l'importance croissante que prend le gaz naturel dans l'espace européen.

Le Dr Walter Hunzinger, Bâle, président de la Société coopérative Usogaz, a ouvert cette première réunion consacrée au sujet « Le gaz naturel et le marketing ». Il a eu le plaisir de saluer la présence de M. R. Gnaegi, conseiller fédéral, chef du Département fédéral des transports et de l'énergie, ainsi que celle du Dr H. R. Siegrist, chef de l'Office fédéral de l'économie énergétique,

Le Dr Walter Hunzinger a fait allusion dans son allocution d'ouverture aux buts assignés à l'économie énergétique suisse, tels que le Conseil fédéral les a décrits, et qui sont les mêmes que ceux des autres pays occidentaux : 1. Couverture des besoins d'énergie aux meilleures conditions économiques possibles ; 2. Approvisionnement aussi abondant et aussi diversifié que possible, dans l'intérêt de l'indépendance du pays ; 3. Protection de l'eau et de l'air, ainsi que des sites.

L'industrie gazière — et particulièrement celle de la Suisse — souscrit sans réserve à cette manière de voir. Elle représente une branche de notre économie énergétique qui est à même de coopérer à la réalisation de ces buts d'une manière déterminante et cela d'autant mieux lorsque le gaz naturel pourra être utilisé en Suisse. Les efforts de l'industrie gazière suisse pour affermir sa position sur le marché de l'énergie et s'assurer un ravitaillement en gaz naturel par tous les moyens répondent à ces préoccupations.

L'industrie gazière suisse s'est adaptée ces dernières années aux techniques de production les plus modernes. Elle s'est d'autre part engagée, ainsi que l'a relevé le Dr Hunzinger, et ceci plus particulièrement en Suisse alémanique, dans la voie d'une forte concentration. Les buts de cette nouvelle orientation sont d'une part l'accroissement du rendement économique et d'autre part la préparation à l'intégration du gaz naturel dans l'économie énergétique suisse, l'économie gazière suisse, qui travaillait jusqu'à maintenant essentiellement sur le plan communal, va sortir du cadre de ses frontières traditionnelles sous la forme d'entreprises de caractère privé qui étendront leur activité à de larges portions de territoire.

Cette évolution, ainsi que les développements qui suivront dans la voie d'une conception nationale du problème, sont les conditions indispensables pour préparer la venue, le moment voulu, du gaz naturel qui pénètrera en Europe par le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest avant d'arriver en Suisse.

Il s'agit tout d'abord pour la Suisse de conclure des marchés de gaz naturel à des prix supportables. Lorsque nous en serons arrivés à ce point, il faudra, dans le cadre d'une politique de vente conforme au marché, encore écouler ce gaz, si le gaz n'a jusqu'à maintenant joué en Suisse qu'un rôle bien moins important que dans les autres pays européens, son apport à l'approvisionnement énergétique des grandes agglomérations urbaines n'en est pas moins indispensable, bien que souvent méconnu, puisque le gaz couvre aux heures de pointe jusqu'à 45 % des besoins d'énergie de réseau. Le gaz devrait donc — eu égard aux perspectives offertes par le gaz naturel — se développer. Il serait erroné de vouloir bloquer son expansion, ce qui reviendrait à enlever au postulat de la plus grande diversification de notre approvisionnement énergétique une partie importante de sa substance.

VETERANS SUISSES DU SERVICE ACTIF 1914-1918

La dixième Journée des Vétérans Suisses du Service Actif 1914-1918 aura lieu le 8 octobre 1967 au Kursaal à Berne. Les vétérans de tous grades et de toutes armes se rencontreront pour rafraîchir les vieux souvenirs du temps passé sous tous les drapeaux. Les nouveaux membres sont les bienvenus. Les demandes d'admission peuvent être adressées a : **Vétérans Suisses du Service Actif 1914-1918. Case postale 116.3000 Berne 14.**

LES NOUVELLES TAXES POSTALES ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1er NOVEMBRE

Le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1er novembre 1967 l'entrée en vigueur du nouveau tarif postal, qui vient d'être approuvé par les Chambres fédérales. Les principales modifications concernant l'af-

franchissement de la lettre ordinaire qui passe de 20 à 30 centimes, et de la carte postale, qui passe de 10 à 20 centimes.

Les dispositions concernant la franchise de port et l'affranchissement à forfait n'entreront toutefois en vigueur que le 1er janvier 1970.

EMISSIONS SPECIALES POUR LES SUISSES DE L'ETRANGER

Le service suisse des ondes courtes s'adresse, jusqu'à nouvel avis, chaque jour entre 17 h 30 et 18 heures, heure de l'Europe centrale, aux Suisses établis en Proche et Moyen-Orient. Des communications émanant du Secrétariat des Suisses de l'étranger, du Département politique fédéral, ainsi que toutes les informations pouvant être utiles aux Suisses qui séjournent actuellement au Proche et Moyen-Orient sont transmises en français, en dialecte suisse alémanique et en italien. Ces émissions spéciales pour les Suisses de l'étranger font partie du programme que le service des ondes courtes de la S.S.R. diffuse chaque jour de 16 h 15 à 18 h 30, heure de l'Europe centrale, en allemand, en anglais, en français et en arabe en direction du Proche et du Moyen-Orient.

SAISIE D'ENVOIS POSTAUX DANS LE SERVICE INTERNATIONAL

Il n'est pas rare que l'entreprise des P.T.T. suisses reçoive des administrations postales étrangères des avis signalant que les autorités douanières compétentes ont dû saisir des envois en provenance de la Suisse parce qu'ils contenaient des marchandises non admises à l'importation. Il s'agit principalement d'envois de dons adressés à des particuliers habitant les pays de l'Est, où l'importation de tels envois est soumise à des prescriptions particulières.

Les expéditeurs d'envois de dons sous forme de colis, de petits paquets, d'imprimés ou de lettres sont dès lors priés de bien vouloir, avant de déposer des envois pour l'étranger — notamment à destination des pays de l'Est — se renseigner auprès des offices postaux ou d'autres services compétents (ambassades, consulats) sur les conditions d'admission dans le pays de destination. Les offices postaux sont en mesure de renseigner sans engagement sur les restrictions et interdictions d'importation de pays déterminés en ce qui concerne les quantités admises pour certains produits, tels que le thé, le café, le chocolat, ou l'admission d'autres marchandises, par exemple de timbres-poste expédiés à des fins de collection.

La direction générale des P.T.T. rappelle que la poste n'assume aucune responsabilité en cas d'inobservation des prescriptions d'importation en vigueur dans les différents pays. En observant les instructions précitées, les usagers s'éviteront de désagréables surprises et des frais inutiles.

AU CONGRES DES CHEMINOTS

Le congrès de la fédération suisse des cheminots a entendu un exposé de plus de deux heures de son président. Le conseiller national Hans Dueby, qui a parlé des problèmes généraux de la politique suisse et des postulats de l'union fédérative du personnel des entreprises publiques, dont il est aussi le président central.

M. Dueby a qualifié de grotesques les difficultés financières de la Confédération en une époque de prospérité économique, et il a demandé l'élaboration rapide d'un plan financier à long terme comprenant des ressources nouvelles.

L'orateur a rappelé les revendications présentées par l'union fédérative :

1° Augmentation des traitements de 10 %.

2° Prime de fidélité dès la dixième année de service et octroi d'un 13° salaire mensuel dès la trentième année de service.

3° Augmentation de l'allocation de mariage de 800 à 1.000 francs, de l'allocation de naissance de 200 à 300 francs, des allocations pour enfants de 500 à 600 et de 600 à 720 francs par an, et d'autre part libération des cheminots de la taxe militaire.

4° Minimum de trois semaines de vacances par année.

Ces revendications ont été approuvées à l'unanimité dans une résolution votée par le congrès. Cette résolution demande en outre une nouvelle législation fédérale sur la coordination des moyens de transport, et enfin elle soutient l'initiative populaire contre la spéculation foncière.

NOUVEL AMBASSADEUR SUISSE AU JAPON

Le Conseil fédéral a nommé M. Emil Stadelhofer qui, jusqu'en décembre 1966, était ambassadeur à Cuba, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Japon.

Né en 1915 à Schaffhouse, d'où il est originaire, M. Stadelhofer fréquenta les universités de Zurich, et de Lausanne. Docteur en droit de l'Université de Zurich, il obtint le brevet d'avocat du canton de Schaffhouse avant d'entrer en 1942 au Département politique, transféré successivement à Berlin, Berne, Prague et Buenos Aires, il fut désigné en 1958 en qualité de suppléant du chef de la délégation suisse à l'O.E.C.E. à Paris ainsi qu'auprès de la haute autorité de la C.E.C.A.A. Luxembourg. En 1961, le Conseil fédéral le nomma ambassadeur à Cuba.

MESSAGE DE M. SPUEHLER A « PACEM IN TERRIS » 2

M. Willy Spuehler, chef du Département politique fédéral, a adressé le message suivant aux participants à la rencontre « Pacem in terris 2 » :

« Les organisateurs de cette rencontre internationale vous ont invités à vous réunir dans des temps troubles pour tenter de répondre ensemble à une préoccupation, à une angoisse universelle.

« Depuis le début de notre siècle, les progrès de la science et de la technique ont été tels que nul sur notre planète n'est plus absolument à l'abri d'un conflit armé, si éloigné que soit son théâtre géographique. A la suite d'une évolution accélérée dans le domaine matériel, tout se passe comme si chaque nation se trouvait proche voisine de toutes les autres.

« Il reste à l'esprit humain de suivre au même rythme le chemin accompli par la matière afin de

dominer cette situation nouvelle. Il faut que chaque individu, où qu'il se trouve, prenne entièrement conscience de cette interdépendance et que chacun conçoive bien que l'homme est aujourd'hui, partout, véritablement notre prochain. Il s'agit donc d'accomplir d'abord un grand effort de compréhension et de bonne volonté qui nous amène à dépasser les concepts traditionnels. Alors que l'espace terrestre qui nous entoure paraît diminuer, l'horizon de la pensée doit s'élargir. C'est à ce prix seulement qu'une paix juste et durable pourra définitivement s'établir.

« C'est dans le champ de force de grandes idées à la fois morales et politiques et sous l'invocation d'une encyclique papale, dont l'écho universel n'a point cessé de retentir que vous avez décidé de placer vos travaux, en partant des données concrètes qu'une inquiétante actualité nous fournit.

« Je suis heureux de vous souhaiter à tous, au nom du Conseil fédéral, une cordiale bienvenue et forme des vœux pour le succès de vos débats. Puissent-ils, en toute sérénité, infirmer ce propos pessimiste de Guglielmo Ferrero : « Nous sommes une civilisation qui sait faire la guerre mais qui ne sait plus faire la paix. »

PROJET POUR LE NOUVEL UNIFORME DU SOLDAT SUISSE

Des modèles pour le nouvel uniforme de sortie du soldat suisse ont été présentés à la presse, à Berne. Mais aucune décision n'est encore prise, et l'équipement des recrues pourrait commencer en 1970 au plus tôt.

A la demande du Département militaire fédéral, le service technique militaire (S.T.M.) avait lancé en juillet 1966 un concours d'idées visant à obtenir des modèles pour un uniforme de sortie (tunique, pantalon, bonnet et manteau). Le concours a été clos à fin 1966 et de nombreux modèles ont été soumis au jury, qui était composé de représentants des associations militaires, de l'industrie de la confection et de l'habillement, de l'alliance des sociétés féminines, du service complémentaire féminin et des autorités militaires.

Le jury a apprécié les modèles quant à la présentation, aux possibilités pratiques et techniques et quant à la réalisation et au prix. De son côté, le S.T.M. a étudié les moyens d'améliorer l'uniforme actuel. C'est donc une alternative qui est maintenant proposée : nouvel uniforme ou amélioration de la tenue actuelle. Les modèles présentés se distinguent par l'absence de ceinturon (on sait que la baïonnette n'est plus portée en sortie), par une coupe meilleure et par un tissu dont la qualité se rapproche de celle des uniformes d'officiers.

Le colonel divisionnaire Wildbolz a relevé la nécessité de moderniser l'équipement du soldat. De nombreux éléments vont être modifiés ces prochaines années (tenue de combat, tenue des troupes de montagne, manteau de pluie et pèlerine, etc.). Il en résultera une dépense de 250 à 300 millions de francs. A l'avenir, il faudra s'écarter du principe de l'uniforme à usage multiple.

Des essais vont maintenant avoir lieu avec les modèles retenus par le jury. Il appartiendra en définitive au Conseil fédéral et au Parlement de prendre une décision, qui devra tenir compte de tous les éléments : l'utile et l'agréable, mais aussi le coût, la possibilité de confectionner ces vêtements à domicile, l'entretien. En attendant, on s'efforcera de trouver une solution pour qu'en été les soldats ayant l'ancien uniforme puissent sortir sans tunique.

RENDEZ-VOUS DES MOBILISES DE 1914-1918

Au sens de l'article 60 du Code civil suisse, une fédération des « Vétérans suisses du service actif de 1914-1918 » a été constituée à Berne il y a dix ans. Son but est de grouper les vétérans suisses des différentes armes et de tous grades ayant fait du service actif de 1914 à 1918 ; elle encourage une saine camaraderie parmi ses membres.

L'effectif de la fédération est actuellement de plus de 1.500 camarades. Une Journée des vétérans a lieu chaque année à Berne avec une impressionnante cérémonie à la mémoire des camarades décédés. Cette année la réunion a lieu le 8 octobre.

« Nous, vétérans de 1914-1918, ne serons probablement plus appelés à prendre les armes pour défendre notre patrie. Mais jusqu'à la dernière et ultime relève, nous avons encore un devoir à remplir : servir d'exemple aux plus jeunes, leur inculquer, non seulement par nos paroles, mais surtout par notre conduite de tous les moments, l'amour de la patrie, le feu sacré du patriotisme, la fidélité au devoir, le culte de l'idéal, qui seront et resteront toujours les sources intarissables de ce courage, de cette générosité, de cet enthousiasme, de cette santé morale, sans lesquels on ne fait rien de bien, ni rien de grand dans un pays ! Prenons exemple sur Israël, qui a prouvé au monde qu'un petit pays avec une armée bien organisée et dont la volonté de se défendre est ancrée dans l'âme du peuple, peut braver tous les orages ! »

Les camarades, désirant faire partie de la fédération, sont priés de s'adresser à : Fédération des vétérans suisses du service actif 1914-1918, case postale 116.3000 Berne 14. La cotisation annuelle est de 3 francs.

LA SUISSE FAIT UN DON DE QUATRE MILLIONS A L'O.N.U.

Le message par lequel le Conseil fédéral propose d'accorder un prêt de 111 millions de francs aux organisations internationales en Suisse a été publié récemment. Cette somme comprend un don de quatre millions à l'organisation des Nations Unies. Il s'agit des projets suivants :

1) prêt de 61 millions (plus ces quatre millions) à l'O.N.U. pour l'agrandissement du Palais des nations, à Genève ;

2) prêt de 20 millions pour l'agrandissement du bâtiment de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), à Genève ;

3) prêt de 6,5 millions pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment de l'organisation météorologique mondiale (O.M.M.), à Genève ;

4) prêt de 19,5 millions pour le nouveau bâtiment de l'Union postale universelle (U.P.U.), à Berne.

Les trois premiers crédits seront accordés par l'intermédiaire de la « F.I.P.O.I. » (fondation immobilière pour les organisations internationales), constituée par la Confédération et le canton de Genève. Le don de quatre millions à l'O.N.U. est accordé à condition que le canton de Genève prenne à sa charge une part adéquate.

Le message explique longuement l'importance des organisations internationales pour la Suisse (ces considérations ont été exposées à Genève, lors d'une conférence de presse, par le conseiller fédéral Spuehler). Le don de quatre millions à l'O.N.U. est notamment motivé comme suit : « Il nous paraît opportun de faire un geste spécial pour cette organisation. Nous exprimons ainsi de façon convaincante, comme Etat non membre des Nations Unies, notre solidarité avec l'organisation mondiale. Nous atténuons aussi la portée du fait que, pour nos prêts, nous percevons un intérêt. En regard des offres très généreuses que font parfois à l'O.N.U. d'autres Etats. L'octroi d'un prêt à 3 % sans un geste substantiel de la Suisse ne serait pas compris dans les milieux de l'organisation et en particulier par les pays en voie de développement. »

Au sujet de l'intérêt, le message relève que la F.I.P.O.I. se réserve le droit d'élever le taux à 3 et demi % si, pendant la durée du prêt, la Confédération devait contracter un emprunt à un taux de 5 % ou davantage. Il faut en effet tenir compte de la situation des finances fédérales, et un ordre de priorité pour les autres projets (C.I.C.R. et bureaux pour la propriété intellectuelle notamment) devra être établi.

CONSEILS DE VACANCES

— Ne te jette pas dans l'eau si tu as trop chaud.

— Ne va pas nager en ayant l'estomac plein ou tout à fait vide.

— Ne plonge pas si tu souffres de troubles d'oreilles.

— Ne te baigne pas si tu ne te sens pas bien.

— Des chambres à air et matelas pneumatiques ne doivent pas être utilisés dans l'eau profonde.

— Ne nage jamais seul sur de longues distances.

— Si tu vois quelqu'un se noyer, porte-lui secours immédiatement ou appelle à l'aide.

Société suisse de sauvetage (S.S.S.).

DES « AMIS DES PONTS DE BOIS COUVERTS »

Il existe, en Amérique, des « Amis des ponts de bois couverts ». Au début d'août, ils font un tour d'Europe de vingt et un jours au cours duquel ils visiteront, en Suisse, un grand nombre de ponts. Dans la région de Bienne, les ponts de Büren et d'Aarberg figurent au programme.

UN CONSEILLER FEDERAL QUI IGNORAIT LES COMPROMIS

Les croisières sur l'Aar, entre Bienne et Soleure, sont très appréciées depuis quelques années. Les bateaux font halte à Nidau, Büren.

A ce propos, il est amusant de rappeler une anecdote.

Jacob Stämpfli, né en 1820, dans la commune de Wengi, près de Büren sur l'Aar, a, on le sait, laissé un nom dans l'histoire suisse. Conseiller fédéral à 35 ans, il démissionna à 43 ans, à la suite de son échec sur le chapitre de la nationalisation des chemins de fer.

Ce Seelandais avait la tête dure, mais solide. A 14 ans, il avait appris le français tout seul et son père l'envoyait vendre un cheval à Lausanne. Plus tard, nommé arbitre dans une commission internationale, il se retira dans son chalet et il apprit l'anglais en trois semaines.

C'était un homme simple. Un jour qu'on lui demandait pourquoi, lui, conseiller fédéral, il voyageait en 3e classe, il répondait :

— C'est parce qu'il n'y a pas encore chez nous de 4e classe !

Un jour, dans un hôtel de montagne, le jugeant sur sa mine, l'hôtelier lui avait donné une chambre sous le toit. S'étant installé, Stämpfli réclama son courrier :

— Il n'y a pas de courrier pour vous ! lui répondit-on.

Comme il insistait, l'hôtelier finit par lui dire :

— Il y a bien un télégramme pour le Président de la Confédération. Mais vous ne voulez pourtant pas prétendre que vous l'êtes ?

LA SUISSE ET LE MARCHE COMMUN

A l'issue de la séance du Conseil fédéral, M. Schaffner a rappelé que la position du gouvernement sur le problème de l'intégration a été énoncée au Conseil national en relation avec la réponse à l'interpellation Weber sur les négociations Kennedy. Depuis lors, elle a été communiquée de façon informelle, par les canaux diplomatiques appropriés, aux organes de la C.E.E. à Bruxelles ainsi qu'aux gouvernements des six Etats membres de la communauté.

« Nous pouvons constater avec satisfaction, a dit le chef du Département de l'économie publique, que la position de la Suisse dans cette affaire est justement comprise et jugée réaliste. Il est probable que d'autres Etats membres de l'A.E.L.E. feront connaître leurs propres vues à Bruxelles au cours des prochaines semaines.

Dans ce contexte, il convient de relever avec satisfaction que le ministre britannique des Affaires étrangères a fait mention, dans sa déclaration devant l'union de l'Europe occidentale, de l'accord pragmatique intervenu lors de la conférence ministérielle de l'A.E.L.E. du 28 avril à Londres, accord aux termes duquel, dans l'hypothèse de l'élargissement de la C.E.E., le maintien de la franchise douanière à l'intérieur de l'A.E.L.E. pendant la phase des négociations, nécessairement échelonnées dans le temps, devrait être assuré par des périodes transitoires suffisantes. Le ministre britannique des Affaires étrangères a déclaré qu'en cas de besoin de tels arrangements pourraient s'insérer après une période générale de " Statu quo " d'une année suivant l'entrée en vigueur des accords ».